

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****SEANCE EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2025****Présents : 64****Votants : 72****Pouvoirs : 8 (cf. liste annexe)****Secrétaire de séance : Philippe BERNARD****Date de la convocation du Conseil de Communauté : 18 septembre 2025****Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.**

Délibération n°6

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le Code général de la fonction publique

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le déroulement de carrière des agents d'Ambert Livradois Forez communauté de communes,

Considérant les listes d'aptitude de réussite aux concours d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe,

Considérant le fonctionnement des services,

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

MODIFICATION DE POSTES

Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Modification proposée	Modification proposée	Modification proposée	Augmentation de la masse salariale annuelle
Thermicien	Technicien territoriaux	Changement de cadre d'emploi	Agent polyvalent en milieu rural	Adjoint technique	--
Chargé de commande publique	Rédacteurs territoriaux	Changement de catégorie du poste	Catégorie B ou A		1 500€



CREATION DE POSTE

Pôle	Service	Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Type de poste	Durée hebdomadaire de service	Augmentation de la masse salariale annuelle
ECO	Attractivité	Chargé de mission mobilité	Technicien ou rédacteur	Permanent	35 h	39 800€

AVANCEMENTS DE GRADE

Cadre d'emploi	Durée hebdo de service	EMPLOIS SUPPRIMÉS	EMPLOIS CREES	Nombre de postes	Motif
Adjoint territoriaux d'animation	35h	Adjoint territoriaux d'animation	Adjoint territoriaux d'animation principal classe 2 ^{ème}	2	Concours
Agent social	35h	Agent social	Agent social principal classe 2 ^{ème}	1	Ancienneté
Adjoint administratif territorial	13h30	Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	Ancienneté

Coût prévisionnel annuel des avancements de grade : 449 €

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'approuver :

- les modifications de postes ci-dessus présentées ;
- les créations de postes ci-dessus présentées ;
- les avancements de grade ci-dessus présentés qui donnent lieu à la suppression du poste relevant de l'ancien grade et à la création du poste dans le nouveau grade ;
- la modification du tableau des emplois intégrant ces modifications ;
- l'inscription budgétaire aux chapitres et articles prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges pour l'année en cours.

Pour extrait conforme,
Le Président
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 6 octobre 2025